



## L'entrepreneuriat social, une nouvelle façon d'entreprendre

Les entrepreneurs sociaux portent des solutions innovantes à des problèmes pressants de la société. Voici l'essentiel sur cette nouvelle tendance.

- **Une nouvelle tendance émerge**

Né dans les années 90, l'entrepreneuriat social vient des États-Unis où l'entreprise sociale apporte une réponse nouvelle et innovante au financement des associations à but non lucratif.

En Europe, de nouvelles dynamiques entrepreneuriales à finalité sociale font leur apparition avec certaines caractéristiques distinctives comme la création de nouveaux statuts et de nouveaux dispositifs tels que les incubateurs, la mobilisation des pouvoirs publics avec l'apparition de nouveaux dispositifs, le développement de nouveaux secteurs d'activité comme l'environnement, les services de proximité, insertion, le commerce équitable...

- **Une autre philosophie de l'entreprise**

L'entrepreneuriat social est centré sur des projets concrets et sur ceux qui les portent.

Son objectif est de toucher le plus grand nombre de personnes qui souhaitent se mobiliser pour concilier initiative économique et solidarité dans leur travail. Tous remettent en cause l'efficacité sociale du modèle économique traditionnel.

Ce nouveau courant prône l'économie au service de l'épanouissement de l'homme et le social comme vecteur de lien, de solidarité et de collectif.

- **Des statuts dédiés à l'entrepreneuriat social**

L'entrepreneur social choisit son statut en fonction de plusieurs critères en lien avec ses valeurs et son projet : activité, mode de gouvernance, affectation des résultats...

Il a ainsi le choix entre les sociétés de capital classiques (EURL, SARL, SA...) ; les structures coopératives (SCOP, SCIC...) ou les structures associatives (association loi 1901 ou 1908). Chacun de ces statuts a ses spécificités en termes de capital, responsabilité, fiscalité, mode de gouvernance...

Traditionnellement, les structures associatives et coopératives relèvent du champ de l'économie sociale. Il s'agit de sociétés de personnes, par opposition aux sociétés de capitaux classiques. Ces statuts ont en commun le fonctionnement démocratique (un homme = une voix) ; la non distribution des résultats (affectés à l'objet social) ; des réserves impartageables, ainsi que le principe de libre adhésion.

Autre statut particulier, l'Union d'Économie Sociale (UES), dont l'objet est double : coopérative, elle doit, notamment, contribuer à la promotion des activités économiques et sociales de ses membres ainsi qu'à leur formation, améliorer la qualité marchande des produits, réduire les prix de vente au bénéfice de ses membres. C'est aussi une union, ce qui implique qu'elle doit gérer un ou des intérêts communs et développer l'activité de ses sociétaires.



L'UES peut adopter n'importe quelle forme juridique bien qu'en pratique seules deux formes soient utilisées : la SARL et la SA.

Point important, certaines entreprises sociales peuvent être agréées par l'État et bénéficier d'aides spécifiques (aides aux postes, avantages fiscaux, financements particuliers...).

Pour en savoir plus sur ces statuts et leurs implications, demandez conseil à votre expert-comptable.

- **Des dispositifs locaux d'accompagnement**

Le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) (<http://www.avise.org/spip.php?rubrique108>) est un dispositif d'appui et de conseil aux structures qui développent des activités d'utilité sociale.

Il peut accompagner les associations, les structures coopératives et les structures d'insertion par l'activité économique.

Répartis sur tout le territoire, des chargés de mission DLA réalisent un diagnostic de ces structures et leurs proposent des prestations de conseils adaptées à leurs besoins.

Depuis 2002, l'Avise assure l'animation de ce dispositif public dont la finalité est le développement de l'emploi durable et de qualité.

- **L'entrepreneuriat social confronté à certains freins**

Parmi les freins les plus fréquemment identifiés\*, on note le manque de porteurs de projet, le défaut de notoriété, l'insuffisance de l'information et enfin les problèmes d'image.

Le manque de notoriété et l'insuffisance de l'information, le problème d'image entraînent la difficulté à trouver de nouveaux porteurs de projets.

Parallèlement, l'insuffisance de projets solides, d'accompagnement, le manque de bénévoles, le manque de financements, le manque de politiques publiques sont également identifiés comme des freins, mais à un degré moindre.

*Pour en savoir plus :*

[www.entrepreneur-social.net](http://www.entrepreneur-social.net)

[www.idies.org](http://www.idies.org)

[www.avise.org](http://www.avise.org)

\* source étude Avise sur l'entrepreneuriat social

